



Crédit photo : Jérémie Lusseau

**UN PROJET DE SOCIÉTÉ**



# L'AGRICULTURE PAYSANNE

## Agriculture paysanne

*L'Agriculture paysanne permet à un maximum de paysannes et de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une ferme à taille humaine une alimentation saine et de qualité, accessible à tous et toutes, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle participe avec les citoyennes et les citoyens à rendre le milieu rural vivant et à préserver un cadre de vie apprécié par toutes et tous.*

## Souveraineté alimentaire

*Droit des peuples à une alimentation [suffisante] saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires.*

*Déclaration de Nyéléni  
2007*

**L'Agriculture paysanne est un projet politique** : l'organisation de la production agricole au service de la souveraineté alimentaire des territoires et la présence de paysan·nes nombreux·ses. Elle est née de la réflexion des paysan·nes, réuni·es autour du refus de l'industrialisation de l'agriculture et désireux de construire un projet alternatif à ses dérives.

Les paysan·nes qui voulaient construire et défendre un projet d'avenir pour le monde agricole se sont rassemblé·es depuis **1984** au sein de la FADEAR (Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural) et depuis **1987** au sein de la Confédération paysanne (syndicat pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur·ses). C'est au sein de ces structures que les paysan·nes ont élaboré le projet d'Agriculture paysanne.

Après plusieurs étapes, la Charte de l'Agriculture paysanne se concrétise en **1998**. Ce document définit l'Agriculture paysanne et explique en quoi elle constitue une démarche vers laquelle il faut tendre. On passe d'une critique de l'agriculture industrielle à l'élaboration d'une proposition positive et désirable.

Après 25 ans, une réflexion naît pour remettre à jour cette Charte en y intégrant les nouveaux enjeux de la société (changement climatique, problématique de l'eau, du foncier, prise de conscience des oppressions que fond subir le capitalisme et le patriarcat...).

Cette nouvelle charte est validée en **2025** avec 8 principes. Le fond et les valeurs restent inchangés. Elle montre juste que l'Agriculture paysanne est un projet moderne qui est en constante évolution.



Crédit photo : Jérémie Lusseau

# La Charte de l'Agriculture paysanne et ses 8 principes

L'Agriculture paysanne défendue par la Confédération paysanne et la FADEAR est définie dans une Charte, élaborée en 1998 et actualisée en 2025. Le texte s'inscrit dans la lignée de différentes déclarations, celle de Nyéléni de 2007 sur la souveraineté alimentaire signée par des organisations de la société civile dont la Via Campesina et celle des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) de 2018.



## PRINCIPE N°1 Répartir les moyens de production et le foncier afin de permettre au plus grand nombre de vivre du métier.

L'industrialisation de l'agriculture et la concentration des terres et des fermes qui l'accompagne incitent à produire toujours plus par actif, et réduit le nombre de paysan-nes.

Une juste répartition de la production doit garantir un accès à un travail et à un revenu décent. Afin de permettre l'accès au métier au plus grand nombre, de pérenniser des fermes à taille humaine, le partage des volumes et des moyens de production est un principe fondamental prioritaire face aux agrandissements de fermes déjà trop grandes.

Les politiques publiques et les organisations collectives reconnues doivent réguler la taille des ateliers et des fermes, mettre en place des mesures de protection pour assurer le caractère rémunérateur des marchés agricoles et alimentaires. La régulation de ces marchés et la sortie des logiques de concurrence garantissent le droit au revenu. La régulation foncière, de même que la répartition équitable de l'eau, garantissent le droit au travail.

## PRINCIPE N°2 Appliquer la souveraineté alimentaire ici et ailleurs.

L'Agriculture paysanne repose sur la solidarité entre les paysan-nes de tous les pays.

Une politique agricole qui prône l'agressivité sur les marchés mondiaux pour les productions où son territoire est excédentaire instaure la compétition entre paysan-nes.

Il s'agit donc d'orienter la production agricole des pays dans l'objectif de nourrir les populations locales. Ces droits sont incompatibles avec les règles de l'OMC, du marché unique européen et de nombreux autres accords de libre-échange.

Lutter pour la souveraineté alimentaire ici ne peut se faire qu'en la respectant partout ailleurs. Cette dernière se base sur deux règles majeures :

- Le droit de chaque paysan-ne, à l'intérieur de chaque État, de participer à la production et à la sécurité alimentaire du pays.
- Le droit de chaque peuple d'organiser sa souveraineté alimentaire et de protéger son agriculture.

La démocratie alimentaire et l'accès sécurisé de toutes et tous à une alimentation de qualité doivent être assurés pour garantir le droit à l'alimentation.

## PRINCIPE N°3 Travailler avec la nature, atténuer le dérèglement climatique.

L'Agriculture paysanne repose sur l'équilibre du vivant, la protection des ressources naturelles, la restauration et la valorisation de la biodiversité (populations animales et variétés végétales).

Les complémentarités agriculture-élevage doivent être encouragées, le respect de l'animal privilégié, les OGM et les brevets sur le Vivant bannis, l'utilisation des semences paysannes et des races locales encouragée par les politiques publiques.

L'Agriculture paysanne cherche à s'adapter au dérèglement climatique provoqué par le système capitaliste et néolibéral, et à atténuer ses effets en proposant des solutions. Les communs comme l'eau ou les sols sont limités et menacés. L'Agriculture paysanne vise à les économiser, les protéger et les partager.

La finalité principale de l'Agriculture paysanne est de produire de l'alimentation. L'industrialisation des énergies renouvelables sur les fermes et les différentes politiques de compensations sont considérées comme de fausses solutions qui s'insèrent pleinement dans le système capitaliste et agro-industriel. Seules les productions d'énergie prioritairement destinées à l'autoconsommation et améliorant l'autonomie des fermes doivent être encouragées, dans la mesure où elles s'intègrent dans une démarche d'Agriculture paysanne. Avant tout, la sobriété énergétique doit être visée.



#### **PRINCIPE N°4 Rechercher la transparence et la qualité des produits.**

Chaque citoyen-ne a le droit de connaître le processus d'élaboration d'un produit alimentaire depuis les intrants achetés, ses conditions de production, les étapes de sa transformation jusqu'à sa commercialisation. Cette exigence de transparence s'applique à chaque maillon de la chaîne d'élaboration d'un produit, quelle que soit la production ou la filière. Nos fermes sont incitées à ouvrir leurs portes pour montrer nos pratiques.

Les qualités gustatives, sanitaires, nutritionnelles des produits paysans doivent être reconnues et défendues.

L'objectif est de sortir la production et la consommation alimentaire d'une dynamique d'industrialisation. Pour ce faire, des obligations de résultat doivent être privilégiées à des normes conçues par et pour les industriels et poussant aux investissements excessifs.

#### **PRINCIPE N°5 Viser l'autonomie maximale dans le fonctionnement des fermes.**

L'autonomie est à la fois la capacité d'être maître de ses choix et la possibilité d'exercer cette capacité.

L'autonomie du/de la paysan-ne repose sur son autonomie décisionnelle. Celle-ci détermine son autonomie technique, économique et financière. La maîtrise de l'outil de travail doit rester dans les mains des travailleur-euses.

Cette autonomie repose sur le partenariat et la complémentarité entre les productions (par exemple, la complémentarité polyculture-élevage qui limite l'entrée d'intrants extérieurs), les paysan-nes, les régions agricoles, les acteurs locaux, la société. La formation collective des paysan-nes, entre pairs, tout au long de la vie est au cœur de l'Agriculture paysanne : elle doit être soutenue et reconnue. Les projets de recherche participatifs et collaboratifs doivent être privilégiés, au service de l'autonomie des paysan-nes (semences, machinisme, alimentation animale, etc.)

Par ailleurs, pour faciliter cette recherche d'autonomie sur les fermes, les politiques publiques agricoles doivent être conçues à partir du terrain, de la réalité des paysan-nes. Leurs mises en œuvre doivent être accompagnées par des moyens humains, préférables à une dématérialisation deshumanisante.

#### **PRINCIPE N°6 Vivre et travailler avec le territoire.**

La qualité d'un produit résulte de son mode d'agriculture paysanne, par sa vocation nourricière, est au cœur de la société et nécessairement ancrée dans la vie économique et sociale locale. Par les relations privilégiées que l'agriculture entretient avec le milieu naturel, elle est un lieu d'accueil, d'insertion et d'équilibre du territoire. Agir ensemble, c'est aussi assurer la gestion collective des communs et l'entretien des paysages.

Pour participer au dynamisme de la vie locale et du monde rural, les paysan-nes mettent en œuvre des partenariats avec les autres acteurs du territoire.

Les espaces de démocratie sur les questions agricoles et alimentaires doivent être davantage ouverts et intégrer les attentes des citoyen-nes du territoire.

#### **PRINCIPE N°7 Lutter contre les oppressions.**

L'Agriculture paysanne s'impose comme un outil de lutte contre toutes formes d'exploitation, de domination et de discrimination.

L'Agriculture paysanne se veut ouverte et considère que la diversité est une richesse plutôt qu'une menace. Elle lutte contre le repli sur soi, l'intolérance et toutes formes de racisme, d'injustice sociale et de néocolonialisme. La terre et l'eau sont sources de conflits : les préserver des appétits est mesure de paix.

*« On n'hérite pas de la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants »*



Credit photo : Jérémy Lusseau

L'Agriculture paysanne défend un féminisme intersectionnel, écologique, paysan et populaire qui affirme que l'exploitation des femmes et des minorités sexuelles et de genre est intrinsèquement liée à l'exploitation industrielle de la nature et de ses ressources par le capitalisme et le patriarcat.

Les droits de tous-tes les travailleur-euses, y compris les saisonnier-es migrant-es, doivent être respectés et défendus.

L'objectif de l'Agriculture paysanne est bien de cultiver et d'entretenir et non d'exploiter.

#### **PRINCIPE N°8 Raisonner toujours à long terme et de manière globale.**

C'est dans la globalité, sur la base de nos valeurs humanistes, que l'on arrive à tenir compte des dimensions sociales, économiques et environnementales de l'Agriculture paysanne. Si une de ces dimensions manque, ce n'est plus de l'Agriculture paysanne. L'Agriculture paysanne correspond à l'ensemble de ces huit principes, car ces principes sont interdépendants. Chacun d'eux pris isolément n'est pas l'Agriculture paysanne.

Enfin l'Agriculture paysanne est pensée pour les générations futures. Transmettre et préserver sont au cœur du projet.



Credit photo : Jérémy Lusseau



# Nécessité d'une approche syndicale pour défendre le développement de l'Agriculture paysanne

La mise en place du projet d'Agriculture paysanne par nos réseaux depuis 40 ans s'effectue par l'accompagnement de nombreux projets d'installation, de transmission et de changement de systèmes de production. Gagner en autonomie sur la ferme, raisonner les volumes à produire, promouvoir la polyculture-élevage, transformer les produits pour gagner en valeur ajoutée, aider à la recherche de foncier pour installer ou transmettre pour pérenniser l'activité... Les domaines sont nombreux dans lesquels la formation et l'accompagnement des paysannes et des paysans sont nécessaires.

Apporter cet appui permet à nombre de paysan-nes de s'installer et de vivre de leur métier. Cela contribue aussi à la lutte contre la désertification des territoires ruraux et la perte des savoir-faire paysans, cela permet d'apporter une nourriture de qualité à des citoyen-nes en attente de ces produits et d'un impact positif de l'agriculture sur l'environnement. Cela conforte notre certitude qu'une autre façon de produire est possible et souhaitée, et sensibilise la population à ces questions.

Mais l'agriculture industrielle étant présentée comme indispensable pour nourrir les populations les plus défavorisées, elle contraint le développement de l'Agriculture paysanne. Plus performante socialement, écologiquement et économiquement, fournissant une agriculture de qualité, cette dernière ne peut cependant faire face à la concurrence déloyale d'une agriculture industrielle subventionnée : une part seulement de la population est consciente, convaincue et en capacité de payer le prix de cette qualité. L'agriculture industrielle vient construire une dualisation des modèles agricoles et alimentaires, augmentant la fracture sociale de notre pays.

Cet état de fait est indéfendable : **le bilan écologique et sanitaire du système industriel est très lourd : trop de coûts cachés jamais pris en compte sur l'environnement avec les pollutions de la terre, de l'eau, de l'air mais aussi sur la santé avec la surconsommation de produits industriels.**

L'extension de l'Agriculture paysanne à l'ensemble de la production agricole, finalité de notre engagement professionnel, nécessite donc un travail syndical pour modifier les orientations politiques du modèle agricole : **s'attaquer de front à l'industrialisation de l'agriculture et à la libéralisation des marchés agricoles.** Mettre en avant de telles politiques publiques, c'est permettre aux citoyen-nes de lutter politiquement à nos côtés pour défendre le projet d'Agriculture paysanne, le projet de souveraineté alimentaire, et non les réduire à de simples consommateur-ices qui choisiraient par leurs produits un modèle de production. **C'est un travail pour lequel nous avons besoin de toutes et tous !**

## ➡ Pour aller plus loin dans la démarche

- Pour analyser ses pratiques et envisager des évolutions dans son système de production, voir la présentation des 6 thèmes fondateurs du diagnostic agriculture paysanne présentés dans la plaquette « Agriculture Paysanne – une démarche globale ». Quitte à poursuivre ensuite par la découverte de l'ensemble des indicateurs proposés dans le diagnostic agriculture paysanne.
- Pour chercher à construire ensemble une agriculture et une alimentation de qualité, s'engager dans une ADEAR et partager ses innovations avec d'autres paysannes et paysans, en rejoignant des collectifs de développement agricole et alimentaire.
- Pour soutenir politiquement l'agriculture paysanne, construire collectivement l'avenir, faire vivre ce projet politique, adhérer et s'engager à la Confédération paysanne de son département.



Les 6 thèmes structurants de l'Agriculture paysanne